

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

N° VA_DEL2023_9

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Jean PERLEIN, ayant donné pouvoir à Annick VANNESTE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer plusieurs postes pour :

- Remplacer des agents ayant changé d'affectation, ayant muté dans une autre collectivité ou devant partir en retraite dans les prochaines semaines. Les créations de poste proposées permettent d'anticiper les recrutements et mutations. Les suppressions de poste correspondantes seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.
- Remplir de nouvelles missions : une création de poste est demandée pour assurer la mise en œuvre des agences postales communales

Considérant la délibération en date du 15 décembre 2022 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 23 janvier 2023, Il est proposé aux membres du conseil de :

- **de modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant les 10 postes suivants :**
- **2 postes d'adjoint technique à temps complet ;**

- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'Etaps principal de 2e classe à temps complet.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 février 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230207-192951-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 9 février 2023

Annexe explicative

Grade	Intitulé du poste	Motif de recrutement
Adjoint technique	Agent de propreté voirie	Mobilité interne
Adjoint animation	Animateur CAL	Mobilité interne
Adjoint animation	Animateur CAL	Mobilité interne
Adjoint animation	Animateur CAL	Mobilité interne
Adjoint animation	Animateur CAL	Mutation externe
Adjoint animation	Animateur	Mobilité interne
adjoint technique	Agent d'entretien des locaux Hôtel de ville	Mobilité interne
Etaps principal de 2e classe	Eudcateur sportif en piscine	Mobilité interne
adjoint administratif	agent mobile mairies de quartier	départ en retraite
adjoint administratif	Agent agence postale	nouvelles missions